

MONTBRISON

Périscolaire

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION SCOLAIRE

2024
2025



DIRECTION ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS



Catherine DOUBLET
Adjointe en charge
de l'éducation, du périscolaire,
et de la régie des restaurants

Montbrison, cité scolaire !

Depuis toujours, Montbrison accueille de nombreux établissements scolaires où près de 6 500 jeunes (de la maternelle au BTS) se rendent chaque jour, soit l'équivalent de presque la moitié de sa population.

Plus particulièrement, notre commune finance le fonctionnement et les investissements de 5 écoles publiques pour près de 1 000 élèves :

- 1 école maternelle Beauregard
- 1 école élémentaire Chemin Rouge
- 3 écoles primaires Brillié, Estiallet et Moingt

Pour aider les familles dans leur organisation, de nombreux services municipaux d'accueil s'articulent autour des temps scolaires chaque matin, midi, soir et mercredi. Ce document vous permet de découvrir les modalités d'inscription et fonctionnement de ces services.

Enfin, la régie municipale produit les 90 000 repas servis aux enfants chaque année. Dans la démarche du Plan Alimentaire Territorial de Loire Forez agglomération, nous attachons une grande attention à l'origine et la qualité des aliments servis, mais également à la gestion des déchets et aux bonnes pratiques antigaspi.

Bonne rentrée, bonne année scolaire à tous.



Une journée à l'école et en périscolaire



Lundi-mardi-jeudi-vendredi

| Horaires | Temps | Fonctionnement | Inscription ou annulation |
|--------------------------|--|---|---|
| 7H30-8H20 | PÉRI-MATIN | Accueil libre Arrivée à partir de 7h30 dans l'école | Pas nécessaire |
| 8H20-11H45 | TEMPS SCOLAIRE | | |
| 11H45-12H15 | PÉRI-12H | Accueil libre Départ seul à 12h15 ou à tout moment si accompagné | Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente |
| Ou 11H45-13H35 | RESTAURATION SCOLAIRE Accueil dans l'école | | Direction EJS ou Portail Famille ou Régie des restaurants au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente |
| Ou 13H20-13H35 | PÉRI-13H | Accueil libre Arrivée à partir de 13h20 dans l'école | Pas nécessaire |
| 13H35-16H30 | TEMPS SCOLAIRE | | |
| 16H30-18H30 | PÉRI-APRÈM MATERNELLE | Accueil libre Accueil dans l'école à tout moment Départ à tout moment si accompagné | Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente |
| 16H30-18H30 | PÉRI-APRÈM ÉLÉMENTAIRE | Activités périscolaires Accueil dans l'école Départ à tout moment si accompagné ou à 17h30 et 18h30 s'il est autorisé à partir seul | Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente |
| 17H30 | Sur autorisation parentale, les enfants d'élémentaire pourront partir seuls du péri-aprèm | | |

Les inscriptions



Le contrat

Le contrat d'accueil doit être rempli à la Direction EJS et sera valable pour l'année scolaire. Il devra être actualisé tous les ans. **Il est toutefois demandé aux familles de transmettre à la Direction Education, Jeunesse et Sports toute modification relative à leur contrat (adresse, téléphone, personnes habilitées) en cours d'année.**

Les informations qu'il contient sont essentielles pour un accueil de l'enfant en toute sécurité. **Il est donc obligatoire même pour un accueil périscolaire occasionnel** (dont la restauration scolaire).

À fournir impérativement :

- Livret de famille original + copie si première inscription ou changement de situation familiale ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) ;
- Carnet de vaccination ;
- Certificat médical et conduite à tenir en cas de problème de santé et/ou d'allergie/intolérance alimentaire ;
- Justificatif de Quotient Familial : numéro d'allocataire CAF, attestation MSA ou, à défaut, avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant ;
- Relevé d'identité bancaire (en cas de prélèvement automatique) ;
- En cas de séparation : jugement de garde et calendrier de facturation.



Accueil des enfants à besoins particuliers :

Pour que la prise en charge de votre enfant soit faite dans les meilleures conditions, nous vous demandons de le signaler dès la mise en place du contrat d'accueil. **Vous serez invité à prendre contact avec la direction périscolaire de l'école de votre enfant.**

Les délais

L'inscription est obligatoire. Elle peut être faite à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année.

Elle doit être faite **au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente** sur le Portail Famille, à la Direction EJS ou à la Régie des Restaurants.

Attention

- Tout enfant d'élémentaire non-inscrit en périscolaire à 11h45 et 16h30 est susceptible de quitter l'école seul.
- Un tarif spécifique est appliqué en cas de non-respect des délais.

Les temps périscolaires

Péri-Matin, Péri-12h, Péri-13h, Péri-Aprèm

Cette proposition d'espaces d'accueil périscolaire permet à l'enfant de trouver la possibilité de profiter de :

- Un coin « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un coin « jeux extérieurs »
- Un coin « jeux de société – bibliothèque – leçons »

Ce temps et ces espaces, au choix de l'enfant, seront en accueil libre, tous les jours, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, encadrés par des animateurs de la Ville, avec possibilité de départ :

- à tout moment si l'enfant est accompagné
- à 12h15, 17h30 ou à 18h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul.



La restauration scolaire

11h45 à 13h35, sous la responsabilité exclusive du personnel communal.

Il est proposé deux types de menus aux familles

Le menu traditionnel (Menu 1) ou le menu végétarien (Menu 2).

Le choix se fait pour toute l'année scolaire au moment de la mise en place du contrat d'accueil dans les bureaux EJS.

Les serviettes en tissu

Dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants, les serviettes en tissu sont maintenant la règle dans tous les restaurants scolaires de la Ville.

Pour les **maternelles** : la **municipalité fournit** et assure le nettoyage des serviettes.

Pour les **élémentaires** : les **familles fournissent** les serviettes. Une fois par semaine, les enfants doivent récupérer leur serviette pour le lavage à la maison.

Les menus sont consultables sur le site : ville-montbrison.fr et le portail famille



Les tarifs

Les règles de calcul des tarifs sont votées annuellement en Conseil municipal. Définie selon un taux d'effort, la tarification est progressive et personnalisée selon le lieu d'habitation, la composition et les ressources du foyer (Quotient Familial QF). Les tarifs appliqués évolueront donc en cours d'année si le QF est modifié.

Restauration Scolaire : Payant au repas

ATTENTION !

- Si l'inscription est hors délai, le repas est majoré de 1 €
- Si l'annulation est hors délai, le repas sera facturé (sauf si l'enfant est absent de l'école)

Attention
majoration des tarifs
pour les réservations
ou annulations
hors délais

Périscolaire : Payant au 1/4h

ATTENTION ! Un tarif spécial sera appliqué en cas de retard après les heures de fin d'accueil (12h15 et 18h30).

Un simulateur des tarifs est disponible sur le site : ville-montbrison.fr / rubrique «Au quotidien» / Education / Tarification au taux d'effort et sur le Portail famille

Le paiement

Vous recevrez une facture mensuelle pour la restauration scolaire et bimestrielle pour le périscolaire.

Le règlement se fait en espèces, chèque, carte bleue ou prélèvement automatique au plus tard la première quinzaine de chaque mois. Ce règlement peut être fait par courrier ou directement à la Direction Education, Jeunesse et Sports ou à la Régie des Restaurants.

La facture et le règlement sont également disponibles sur le Portail Famille.

En cas de difficultés financières de règlement, veuillez contacter nos services ou le Département de la Loire pour un accompagnement spécifique.

Département de la Loire : Antenne de Montbrison
53 rue de la République – 04 77 96 56 43

Dispositions spéciales

Pour connaître les dispositions particulières, vous pouvez lire le « Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs » disponible :

- sur le site : ville-montbrison.fr /rubrique : Au quotidien / Education/ Les Temps Périscolaires
- sur le Portail Famille dans votre Espace personnel
- ou à la Direction EJS.



Les accueils de loisirs du mercredi

Le mercredi, toute la journée, le centre de loisirs municipal et les accueils de loisirs associatifs accueillent les enfants de 3 à 11 ans :

Le Centre de Loisirs Municipal Paul Cézanne

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)
Ecole Estiallet – 10 rue de la Blanchisserie, jusqu'au XXX
Contact :
Direction EJS au 04 77 24 33 41 ou Portail famille



MJC du Montbrisonnais

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)
12 avenue Charles de Gaulle

Contact :
MJC Montbrisonnais au 04 77 58 57 24
mail : accueilloisirs.mjc@gmail.com

Centre Social de Montbrison

Ouverture : 7h30 – 18h (avec ou sans repas)
13 place Pasteur

Contact :
Centre Social au 04 77 96 09 43
mail : centresocial.montbrison@gmail.com



Les Contacts

Pour vos démarches

Portail Famille

Connectez vous au Portail Famille,
site internet : ville-montbrison.fr,
rubrique Au quotidien/Education et formation

Direction Éducation Jeunesse et Sports04 77 24 33 41

Pour tous les temps : Péri-12h, Péri-aprèm et restauration scolaire

Complexe sportif de Beauregard -13 rue de Beauregard (face à la piscine)

Ouverture du lundi au vendredi :

8h30-12h30 et mardi et jeudi après-midi sur rendez-vous

Régie des restaurants04 77 96 39 39

Uniquement pour la restauration scolaire :

Parc des Comtes de Forez, 2 rue Michel Portier

Ouverture :

Lundi et mardi : 8h30-11h30 / 14h-17h, jeudi et vendredi : 8h30-11h30

Fermé pendant les vacances scolaires

En cas de demande d'inscription ou d'annulation hors délai et **uniquement de manière exceptionnelle**, vous pouvez contacter les équipes périscolaires directement dans les écoles.

Coordonnées des accueils périscolaires

- Beauregard :07 89 86 50 33
- Brillié :06 86 24 16 02
- Chemin Rouge :06 86 24 32 95
- Estiallet :06 86 24 09 11
- Moingt maternelle :06 86 24 36 65
- Moingt :06 86 24 17 58

